

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1326

30 mai 2008

### SOMMAIRE

ACMBernstein Strategies .....	63604	Mamer Shop S.A. ....	63602
Alevest .....	63644	Miralt Sicav .....	63603
Behemoth .....	63606	MOOR PARK MB 8 Münster-Handorf S.à r.l. ....	63648
Blaschette CGM .....	63615	Mourier Company S.à r.l. ....	63612
Bon Rivage Lux S.A. ....	63611	Multisensor Instruments S.à r.l. ....	63612
Clariden Leu (Lux) .....	63603	Natsch Investments Holding S.A. ....	63612
Com Tec Co Services Sàrl .....	63609	New World S.à r.l. ....	63612
Cristallini Immobiliare S.A. ....	63609	NIGRA société à responsabilité limitée ..	63612
dfl Luxembourg Two S.à r.l. ....	63602	Oakwood Global Finance S.C.A. ....	63622
Eau Vive Lux S. à r. l. ....	63604	Orion IPDL 3 S.à r.l. ....	63647
Financière de Hotton S.à r.l. ....	63602	Peternelchen S.A. ....	63606
"Fir ons Kanner" asbl .....	63613	Piraeus Asset Management Europe S.A. .....	63603
Franvalux S.à r.l. ....	63610	S.C.I. Lora .....	63648
Guardia Media .....	63610	Servier - Luxembourg S.A. ....	63605
Hellas Telecommunications Finance .....	63608	Sodipa S.A. ....	63648
Hellas Telecommunications (Luxem- bourg) III .....	63609	Tamper Technology S.A. ....	63647
Hellas Telecommunications (Luxem- bourg) V .....	63608	TCW/Crescent Mezzanine Partners VB (Luxembourg) S.à r.l. ....	63629
Internationaler Möbelhof, INTER-MÖBEL .....	63603	Toy Holding S.A.-SPF .....	63607
Inter-Re S.A. ....	63610	Tulip Invest Holding S.A. ....	63647
Jirehouse Fiduciaires Luxembourg S.A. ..	63615	Willerfunds Management Company .....	63602
K Group .....	63607	wunderLOOP S.A. ....	63607
Lion/Niagara Luxembourg II .....	63605	Yetstream International S.à r.l. ....	63608
L. L Investment S.A. ....	63635		

**Willerfunds Management Company, Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard F.D. Roosevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 23.561.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour WILLERFUNDS MANAGEMENT COMPANY S.A.*  
KREDIETRUST LUXEMBOURG SA  
Signatures

Référence de publication: 2008059911/526/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2008, réf. LSO-CQ00654. - Reçu 24,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080066149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

---

**Mamer Shop S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8211 Mamer, 32, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 107.250.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAMER SHOP S.A.  
Signature  
*Administrateur*

Référence de publication: 2008058367/1559/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP09730. - Reçu 16,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080065054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

---

**Financière de Hotton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 202.000,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 84.513.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Philippe LAMBERT

Référence de publication: 2008058366/1559/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP09729. - Reçu 16,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080065056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

---

**dfl Luxembourg Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 133.151.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 mars 2008.

Jean-Joseph WAGNER  
*Notaire*

Référence de publication: 2008058344/239/12.

(080064457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

---

**Internationaler Möbelhof, INTER-MöBEL, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1508 Howald, 4, rue Joseph Felten.  
R.C.S. Luxembourg B 7.462.

Le bilan au 31.12.2000 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05.05.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008058722/8953/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2008, réf. LSO-CQ00598. - Reçu 97,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080065371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2008.

---

**Miralt Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 82.482.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MIRALT SICAV

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008059908/526/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2008, réf. LSO-CQ00658. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

---

**Clariden Leu (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 81.507.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CLARIDEN LEU (LUX) SICAV

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008059914/526/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2008, réf. LSO-CQ00650. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

---

**Piraeus Asset Management Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 38.082.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PIRAEUS ASSET MANAGEMENT EUROPE S.A.

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008059917/526/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2008, réf. LSO-CQ00644. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

---

**Eau Vive Lux S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5634 Mondorf-les-Bains, 5, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 107.605.

I. Es résulte d'un Protocoll der 10. Gesellschafterversammlung der Gesellschaft "EAU VIVE LUX S. à r.l." vom 17. August 2007 in Mondorf-les-Bains, dass;

a. Herr Gerhard JAKOBS, als Geschäftsführer zum 30.06.2007 abberufen wurde.

b. Herr Roland Buchheit, geboren am 1. Oktober 1965 in Dudweiler J. Saarbrücken (Deutschland), wohnhaft in D-66679 Losheim am See / Rimlingen, Im Dell 14C, werden 15% der Kapitalanteile von Patrick Steuer übertragen.

Die Anteile der Gesellschaft werden von nun an wie folgt gehalten:

Patrick STEUER, vorbenannt, neunundsechzig Anteile: . . . . .	54
Martin PORTZ, Maschinentechniker, wohnhaft in D-66679 * am See, Im Schlimmfeld 1, sechzehn Anteile: . . . . .	16
Christian BECKER, vorbenannt, fünfzehn Anteile: . . . . .	15
Roland Buchheit, vorbenannt, fünfzehn Anteile: . . . . .	15
T: einhundert Anteile: . . . . .	100

II. Es résulte d'un Protocoll der 11. Gesellschafterversammlung der Gesellschaft "EAU VIVE LUX S. à r.l." vom 22. November 2007 in Mondorf-les-Bains, dass;

a. Herr Ralf Herrmann, geboren am 23. Februar 1969 in Losheim (Deutschland), wohnhaft in D-66709 Weiskirchen / Rappweiler, 80, Ober der Chaussee wird als neuer Geschäftsführer berufen für den Bereich "Montage/Wartung".

III. Es résulte d'un Protocoll der 12. Gesellschafterversammlung der Gesellschaft "EAU VIVE LUX S. à r.l." vom 19 Februar 2008 in Mondorf-les-Bains, dass;

a. Herr Ralf Herrmann, geboren am 23. Februar 1969 in Losheim (Deutschland), wohnhaft in D-66709 Weiskirchen / Rappweiler, 80, Ober der Chaussee wird als Geschäftsführer bestätigt für den Bereich "Montage/Wartung".

signé:

Par Maître Jean-Joseph Wagner, Notaire de résidence à Sanem, agissant en vertu d'un mandat verbal en remplacement de sa collègue Maître Martine Schaeffer, Notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absente.

Luxembourg, le 20 avril 2008.

Pour extrait conforme

Jean-Joseph Wagner

Notaire

Référence de publication: 2008059484/5770/35.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2008, réf. LSO-CP09527. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

**ACMBernstein Strategies, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 18, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 134.520.

EXTRAIT

Suivant décision du Conseil d'Administration du 23 janvier 2008, M. Nicolas Bérard, 18, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et M. Christopher Bricker, 1345 Avenue of the Americas, 10105 New York, U.S.A, ont été nommés administrateurs délégués de la Société pour une période indéterminée.

Suivant décision du Conseil d'Administration du 23 janvier 2008, M. Bertrand Reimmel, 18, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, a été nommé responsable administratif de la Société pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2008.

Pour ACMBernstein Strategies

Signature

Référence de publication: 2008060343/5937/19.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03803. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080067332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2008.

**Lion/Niagara Luxembourg II, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 123.652.

*Décision de l'assemblée extraordinaire d'actionnaire tenue le 31 janvier 2008*

L'assemblée d'actionnaire décide d'accepter la démission de Monsieur Florian Hans-Dieter Schnau., avec adresse professionnelle à 21 Grosvenor Place, SW1X7HF, Londres, Grande-Bretagne avec effet au 31 janvier 2008 en tant que gérant A de la Société.

L'assemblée d'actionnaire décide de nommer madame Janet Dunlop, avec adresse professionnelle à 21 Grosvenor Place, SW1X7HF, Londres, Angleterre en tant que gérant A de la Société avec effet au 31 janvier 2008 pour une durée indéterminée.

La nouvelle liste de signatures autorisées de la Société se compose comme suite:

- Francisco Javier Ferran Larraz: gérant A
- Janet Dunlop: gérant A
- Igor Nikolaevich Shilov: gérant A
- Johan Dejans: gérant B
- Paul Lamberts: gérant B
- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l: gérant B

Luxembourg, le 25 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008061290/4726/24.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2008, réf. LSO-CQ00786. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080068854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

**Servier - Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 17.217.

L'assemblée générale qui s'est tenue le 6 février 2008 a constaté la venue à expiration des mandats des administrateurs à savoir ceux de:

Madame Régine FAURE demeurant à F-78800 Houilles France;

SERVIER NEDERLAND B.V., Président du Conseil d'administration, NL-2333 CD Leiden Pays-Bas, société représentée par Monsieur Christian BAZANTAY;

SERVIER INTERNATIONAL B.V., Vice-Président du Conseil d'administration, NL-2716 LH Zoetermeer Pays-Bas, société représentée par Monsieur Ange DIAZ;

La même assemblée générale a nommé comme nouveaux administrateurs pour une durée de trois ans jusqu'à l'assemblée générale se tenant en 2011:

NEDERIANE B.V., Président du Conseil d'administration, société sise Tijberg 9 à NL-2716 LH Zoetermeer aux Pays-Bas et représentée par Monsieur Christian Bazantay,

Monsieur Patrice Courtois domicilié professionnellement au 164, avenue Achille Peretti à F-92200 Neuilly-sur-Seine en France,

Monsieur Ange Diaz domicilié professionnellement au 192, avenue Charles de Gaulle à F-92200 Neuilly-sur-Seine en France.

La même assemblée générale a prorogé le mandat, venu à expiration, du commissaire, à savoir ERNST & YOUNG, société anonyme sise 7, parc d'Activité Syrdall à L-5365 Munsbach au Luxembourg, pour une durée de trois ans jusqu'à l'assemblée générale se tenant en 2011.

Pour extrait conforme

Signature

*Le président du Conseil d'administration*

Référence de publication: 2008061388/517/30.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2008, réf. LSO-CQ00685. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080068771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

**Peternelchen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5880 Hesperange, 77, Ceinture Um Schlass.

R.C.S. Luxembourg B 88.023.

—  
*Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 12 février 2008*

1. Les actionnaires acceptent avec effet immédiat, la démission de leur mandat d'administrateur, de Monsieur André Losch, ingénieur commercial diplômé, demeurant à 1898 Kockelscheuer, 1, rue Mathias Weistroffer, de Monsieur Patrick Losch, maître en sciences de gestion, demeurant à 5898 Syren, 3, rue de la Source et de Monsieur Pit Reckinger, avocat, demeurant à Luxembourg, 2, Place Winston Churchill.

2. En remplacement des administrateurs démissionnaires, les actionnaires nomment comme administrateur Monsieur Eric Lux, administrateur de sociétés, ayant son domicile professionnel à L-8070 Bertrange, 23, Z.A. Bourmicht, Monsieur Edouard Lux, administrateur de sociétés, demeurant à L-1474 Luxembourg, 5, Sentier de l'Espérance et Monsieur Romain Bontemps, expert comptable, demeurant à 7, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg.

Leur mandat arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.

3. Les actionnaires acceptent avec effet immédiat, la démission de son mandat de commissaire aux comptes de Monsieur François Winandy, diplômé EDHEC, demeurant professionnellement à 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

4. En remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire, les actionnaires nomment comme commissaire aux comptes la société à responsabilité limitée PKF Abax Audit, R.C.S. Luxembourg B. 27.761, avec siège à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy.

Son mandat arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

PKF Weber & Bontemps

*Experts comptables, réviseurs d'entreprises*

Signatures

Référence de publication: 2008061400/592/30.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ01906. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

**Behemoth, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 60.657.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 28 avril 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, Place Winston Churchill L-1340 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Henri GRISIUS, Administrateur-Président, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

L'assemblée générale du 28 avril 2008 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- Monsieur Aloyse SCHERER, expert comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 28 avril 2008.

*Pour BEHEMOTH, Société anonyme holding*

Signature

Référence de publication: 2008061321/833/24.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP09821. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

**Toy Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.  
R.C.S. Luxembourg B 105.271.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 22 avril 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Henri GRISIUS, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, Place Winston Churchill L-1340 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur-Président, ingénieur civil, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

L'assemblée générale du 22 avril 2008 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 22 avril 2008.

*Pour TOY HOLDING S.A.-SPF, Société de Patrimoine Familiale*

Signature

Référence de publication: 2008061328/833/24.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02449. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

**K Group, Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 113.707.

—  
*Extrait du procès verbal du Conseil d'Administration du 23 avril 2008*

Le siège social de la société est transféré du 10A, rue Henri M. Schnadt - L - 2530 LUXEMBOURG, au 19, rue Aldringen - L - 1118 LUXEMBOURG, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 23 avril 2008.

Patrick ROCHAS

*Administrateur*

Référence de publication: 2008062462/657/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02619. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

**wunderLOOP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 122.208.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 16 novembre 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 192 du 16 février 2007.

Les comptes au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

wunderLOOP S.A.

Signature

Référence de publication: 2008062445/250/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02412. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

**Hellas Telecommunications Finance, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 107.288.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2008.

*Pour HELLAS TELECOMMUNICATIONS FINANCE*

MERCURIA SERVICES

8-10, rue Mathias Hardt, B.P. 3023, L-1030 Luxembourg

*Mandataire*

Signature

Référence de publication: 2008062438/1005/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02328. - Reçu 24,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080069330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

**Hellas Telecommunications (Luxembourg) V, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 107.289.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2008.

*Pour HELLAS TELECOMMUNICATIONS (LUXEMBOURG) V*

MERCURIA SERVICES

8-10, rue Mathias Hardt, B.P. 3023, L-1030 Luxembourg

*Mandataire*

Signature

Référence de publication: 2008062437/1005/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02326. - Reçu 26,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080069328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

**Yetstream International S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.**

R.C.S. Luxembourg B 122.539.

La soussignée, CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social et ses bureaux au 60, Grand-Rue / Niveau 2, L-1660 Luxembourg, atteste par la présente que la domiciliation respectivement l'établissement du siège de la société

YETSTREAM INTERNATIONAL SàRL

R.C. Luxembourg Section B Numéro 122.539 a pris fin

le 31 décembre 2007

et que par conséquent cette société n'a plus son siège social ni ses bureaux à cette adresse à partir du jour suivant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG, 60, Grand-Rue / Niveau 2

*International Tax Planners*

Signature

Référence de publication: 2008062453/816/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ02144. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080069451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

**Cristallini Immobiliare S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 69.722.

—  
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 21 février 2008, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, statuant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et a ordonné la liquidation de la société anonyme CRISTALLINI IMMOBILIARE S.A. (R.C.S. N ° B 69722), dont le siège social à L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon, a été dénoncé en date du 21 octobre 2004;

Suivant ce même jugement, ont nommée juge-commissaire Monsieur Gilles MATHAY, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et ont désigné comme liquidateur M<sup>e</sup> Martine LAUER, avocat à la Cour, demeurant à Esch-Sur-Alzette.

Pour extrait conforme

M<sup>e</sup> Martine LAUER

48-52, rue du Canal, L-4050 Esch-sur-Alzette

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2008062454/3207/20.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO00855. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

---

**Hellas Telecommunications (Luxembourg) III, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 107.291.

—  
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2008.

*Pour Hellas TELECOMMUNICATIONS (LUXEMBOURG) III*

MERCURIA SERVICES

8-10, rue Mathias Hardt, B.P. 3023, L-1030 Luxembourg

*Mandataire**Signature*

Référence de publication: 2008062436/1005/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02325. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

---

**Com Tec Co Services Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 80.231.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société COM TEC CO Services Sàrl qui s'est tenue en date du 21 avril 2008 que:

Le siège social de la société à été transféré de son siège social actuel au 6, avenue Pescatore; L-2324 Luxembourg avec effet à ce jour.

Pour extrait conforme

Avraham Shaked

*Gérant*

Référence de publication: 2008062461/309/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02580. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

---

**Franvalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 113.628.

—  
*Extrait du procès verbal du Conseil de Gérance du 23 avril 2008*

Le siège social de la société est transféré du 10A, rue Henri M. Schnadt - L - 2530 LUXEMBOURG, au 19, rue Aldringen - L - 1118 LUXEMBOURG, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 23 avril 2008.

FIDEUROPE

*Agent domiciliaire*

Signature

Référence de publication: 2008062465/657/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02613. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

---

**Guardia Media, Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 133.176.

—  
*Extrait du procès verbal du Conseil d'Administration du 23 avril 2008*

Le siège social de la société est transféré du 10A, rue Henri M. Schnadt - L - 2530 LUXEMBOURG, au 19, rue Aldringen - L - 1118 LUXEMBOURG, avec effet immédiat.

Pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2008.

FIDEUROPE

*Agent domiciliaire*

Signature

Référence de publication: 2008062464/657/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02615. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

---

**Inter-Re S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 53.003.

—  
*Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 13 avril 2007*

L'Assemblée décide à l'unanimité de nommer un quatrième Administrateur en la personne de M. Francis COPPE, résidant Zomerlei 27, B-2650 EDEGEM. Son mandat viendra à l'échéance lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Les mandats de MM. Herman SWINNEN, Rob ZANDBERGEN et de D. VAN BREDA, C<sup>o</sup> REINSURANCE MANAGEMENT S.A. viennent à échéance à l'issue de l'Assemblée. Ils sont reconduits à l'unanimité jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

L'Assemblée décide à l'unanimité de reconduire le mandat du Réviseur d'Entreprises PricewaterhouseCoopers jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

*Pour la société INTER RE S.A.*

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2008061818/682/21.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06069. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

**Bon Rivage Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 111.292.

L'an deux mille huit, le dix avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de «BON RIVAGE LUX S.A.» (la «Société»), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social momentanément au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée suivant acte dressé par le ministre du notaire soussigné en date du 30 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 280 du 08 février 2006, page 13400. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 111 292. Les statuts de la Société ne furent pas modifiés jusqu'à aujourd'hui.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Nathalie LAZZARI, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sylviane SZUMILAS, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Jordane PADIOU, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- Transfert du siège social de la Société du 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et modification afférente de l'article DEUX (2), premier alinéa des statuts de la Société;

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée DÉCIDE de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société du 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et DÉCIDE en conséquence de modifier l'article DEUX (2) premier alinéa des statuts de la Société lequel alinéa se lira désormais comme suit:

« **Art. 2. premier alinéa.** Le siège social est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Bertrange, Luxembourg au nouveau siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: N. LAZZARI, S. SZUMILAS, J. PADIOU, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 avril 2008. Relation: EAC/2008/5192. - Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 02 MAI 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008061877/239/54.

(080069742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

**Natsch Investments Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R.C.S. Luxembourg B 83.064.

**New World S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1477 Luxembourg, 45, rue des Etats-Unis.  
R.C.S. Luxembourg B 59.594.

**NIGRA société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5811 Fentange, 125, route de Bettembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 30.478.

**Multisensor Instruments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2273 Luxembourg, 8, rue de l'Ouest.  
R.C.S. Luxembourg B 79.374.

**Mourier Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 25, rue des Bains.  
R.C.S. Luxembourg B 63.181.

—  
**LIQUIDATIONS JUDICIAIRES**

Par jugements rendus en date du 28 avril 2008, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation des sociétés suivantes:

- la société anonyme NATSCH INVESTMENTS HOLDING S.A., dont le siège social était à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy; a été dénoncé en date du 6 décembre 2004;
- la société à responsabilité limitée NEW WORLD s.à r.l., dont le siège social était à L-1477 Luxembourg, 45, rue des Etats-Unis, de fait inconnu à cette adresse;
- la société à responsabilité limitée NIGRA s.à r.l., dont le siège social était à L-5811 FENTANGE, 125, route de Bettembourg, de fait inconnu à cette adresse;
- la société à responsabilité limitée MULTISENSOR INSTRUMENTS s.à r.l., dont le siège social était à L-2273 Luxembourg, 8, rue de l'Ouest, de fait inconnu à cette adresse;
- la société à responsabilité limitée MOURIER COMPANY s.à r.l., dont le siège social était à L-1212 Luxembourg, 25, rue des bains de fait inconnu à cette adresse;

Lesdits jugements ont nommé juge-commissaire Madame Claudine DE LA HAMETTE, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et liquidateur Maître Hakima GOUNI, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 19 mai 2008 au greffe de la 18<sup>ème</sup> chambre du Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale.

Pour extrait conforme  
Maître Hakima GOUNI  
Le liquidateur

Référence de publication: 2008061804/3050/54.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02542. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02543. - Reçu 12,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02545. - Reçu 12,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02547. - Reçu 12,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02548. - Reçu 12,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

(080068939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

(080068942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

(080068943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

(080068946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

---

**"Fir ons Kanner" asbl, Association sans but lucratif.**

Siège social: Luxembourg,  
R.C.S. Luxembourg F 5.689.

Les soussignés membres de l'asbl Oeuvre diocésaine pour la protection de l'enfant, Diözesanwerk für Kinderfürsorge, FIR ONS KANNER, suite à l'assemblée générale extraordinaire du 19 février 2008 ont décidé de modifier les dispositions statutaires pour leur conférer la teneur ci-après reprise:

1. M. Manuel ACHTEN, pédagogue, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-4174 Esch/Alzette, 21, rue Mathias Koener

2. M. Fernand DONDELINGER, expert-comptable en retraite, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-3940 Mondercange, 18, rue de Pontpierre;

3. M. Erny GILLEN, professeur, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-2728 Luxembourg, 52, rue Jules Wilhelm;

4. M. Jean KAUFFMAN, avocat, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-1544 Luxembourg, 5, rue Funck-Brentano,

actuels membres de l'asbl FIR ONS KANNER.

1. Modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts, rédigé comme suit:

L'association sans but lucratif porte la dénomination Oeuvre diocésaine pour la protection de l'enfant, Diözesanwerk für Kinderfürsorge, «FIR ONS KANNER».

Elle s'établit et fonctionne conformément à la loi du 21 avril 1928, en la teneur suivante:

L'association sans but lucratif porte la dénomination de «FIR ONS KANNER asbl».

Elle s'établit et fonctionne conformément à la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif.

2. Suppression de l'intégralité de l'article 4 des statuts pour le remplacer par le texte suivant:

«L'association a pour objet de s'occuper de tous les problèmes de l'enfance en général ainsi que des problèmes relatifs aux enfants abandonnés ou en détresse, respectivement de leur entourage.

Dans le but de la réalisation de ses objectifs, l'association a notamment comme objet la gestion de structures d'accueil sans ou avec hébergement pour enfants.

L'association pourra également prester toute activité de consultation, de formation, d'aide et d'assistance en relation avec les objectifs qu'elle poursuit.

Ceci peut se traduire entre autre par la mise en place de structures de formation pour le personnel socio-éducatif, sanitaire et bénévole et par l'organisation de manifestations en rapport avec ses objectifs.

L'association pourra également dans le cadre de la réalisation de ses objectifs, collaborer avec des services d'Etat, des services communaux tout comme d'autres associations privées comme publiques.

Dans le cadre de la réalisation de ses objectifs, l'association pourra également conclure des contrats et accords avec des personnes physiques et des personnes morales.»

3. Modification de l'article 8, rédigé comme suit:

«L'assemblée générale peut fixer chaque année de la cotisation à payer par les membres. Cette cotisation ne peut pas dépasser 200,- francs.»

en la teneur suivante:

«L'assemblée générale peut fixer chaque année la cotisation à payer par les membres. Cette cotisation ne peut pas dépasser 100,00 €.»

4. Modification de l'article 9, rédigé comme suit:

«L'association est administrée par un conseil composé de sept membres nommés parmi les associés par l'assemblée générale pour le terme de trois années, et en tout temps révocables.»

en la teneur suivante:

«L'association est administrée par un conseil composé de trois membres au moins nommés par l'assemblée générale pour le terme de trois années, et en tout temps révocables.»

5. Suppression de l'article 11 des statuts, rédigé comme suit:

«Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige.

Il ne peut statuer que si la majorité de ses membres est présente.

Les décisions sont prises à la majorité absolue des votants; la voix du président ou de son remplaçant étant, en cas de partage, prépondérante. Elles sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président et le secrétaire et inscrits dans un registre spécial.

Les extraits à fournir en justice sont signés du président ou de deux administrateurs.»

et le changer en la teneur suivante:

«Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige.

Il ne peut statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente resp. représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix; les décisions sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président et le secrétaire respectivement les personnes qui font fonction en l'absence de ces derniers.

Les extraits à fournir en justice sont signés soit du président, soit de deux administrateurs.»

6. Modification de l'article 12, alinéa 5 des statuts, rédigé comme suit:

«Le conseil peut déléguer la gestion journalière de l'association, avec l'usage de la signature spéciale afférente à cette gestion, à un administrateur-délégué choisi parmi ses membres et dont il fixera les pouvoirs.»

en la teneur suivante:

«Le conseil peut déléguer la gestion journalière de l'association, avec l'usage de la signature spéciale afférente à cette gestion, à un administrateur-délégué, un directeur ou un responsable de service.»

7. Modification de l'article 12, alinéa 6 des statuts, rédigé comme suit:

«Toutefois l'association ne sera engagée au-delà de 10.000,- francs que par les signatures conjointes de deux administrateurs.»

en la teneur suivante:

«Toutefois l'association ne sera engagée au-delà de 5.000,00 € que par les signatures conjointes de deux administrateurs.»

8. Suppression de l'article 13 des statuts, rédigé comme suit:

«Les art. 4 et 12 de la loi ...

... décharge à accorder aux administrateurs.»

et le changer en la teneur suivante:

«L'article 4 de la loi modifiée du 21 avril 1928 règle les attributions de l'assemblée générale.

Les convocations à l'assemblée générale se font conformément aux règles posées par les articles 5 et 6 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

Les résolutions de l'assemblée générale sont prises conformément aux règles de majorité prévue par l'article 7 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif pour ce qui concerne les assemblées générales ordinaires, et conformément à l'article 8 de cette même loi pour ce qui concerne les résolutions à prendre dans le cadre de modifications statutaires.»

9. Suppression de l'article 15 des statuts

10. Suppression de l'article 17 al. 2 des statuts

11. Modification de l'article 19 des statuts, rédigé comme suit:

«La dissolution et la liquidation de l'association sont réglées par l'article 19 et 25 de la loi.»

en la teneur suivante:

«La dissolution et la liquidation de l'association sont réglées par les articles 20 à 25 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.»

12. Modification de l'article 20 des statuts, rédigé comme suit:

«En cas de dissolution volontaire ou judiciaire de l'association, les biens de l'association dissoute appartiendront à l'œuvre que le conseil d'administration désignera.»

en la teneur suivante:

«En cas de dissolution volontaire ou judiciaire de l'association, les biens de l'association dissoute appartiendront à l'œuvre que l'assemblée générale désignera, sans que cette affectation ne puisse préjudicier aux droits des tiers.»

14. Pour les points non expressément prévus dans les statuts, les parties renvoient aux dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

Fait et signé en autant d'exemplaires que de parties à Luxembourg.

Luxembourg, le 19 février 2008. Manuel ACHTEN / Erny GILLEN / Fernand DONDELINGER / Jean KAUFFMAN.

Référence de publication: 2008053822/8851/108.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03075. - Reçu 322,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

**Blaschette CGM, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 109.534.

L'an deux mille huit, le neuf avril.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Rambrouch,

A comparu:

La société à responsabilité limitée «ENTREPRISE DE CONSTRUCTION ET DE GENIE CIVIL ROB.BLASCHETTE s.à r.l.» avec siège social à L-1320 Luxembourg, 26, rue de Cessange,

valablement représentée par son gérant unique Monsieur Robert BLASCHETTE, ingénieur-technicien, demeurant à L-5485 Wormeldange-Haut, 20, Henneschtgaas.

laquelle comparante est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée «BLASCHETTE CGM», avec siège social à L-1320 Luxembourg, 26, rue de Cessange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B 109.534,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 juillet 2005, acte publié au Mémorial C numéro 1236 du 19 novembre 2005,

laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter les constatations et résolutions prises en assemblée générale extraordinaire, à laquelle elle se reconnaît comme dûment convoquée.

*Première résolution*

L'associée décide de transférer le siège social à l'adresse suivante:

Zone Industrielle L-8287 Kehlen.

*Deuxième résolution*

Suite à cette résolution, l'associée décide d'adapter les statuts de la société et de modifier l'article 2.- des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège social est établi dans la Commune de Kehlen.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associé(s).»

Les frais et honoraires en relation avec le présent acte sont tous à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signée le présent acte avec le notaire.

Signé: Blaschette, GRETHEN.

Enregistré à Redange, le 16 avril 2008. Relation: RED/2008/467. — Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le, 25 avril 2008.

Léonie GRETHEN.

Référence de publication: 2008057764/240/39.

(080063989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

**Jirehouse Fiduciaires Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 137.488.

## STATUTES

In the year two thousand and eight, on the 2nd day of the month of April.

Before Us, Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Jirehouse Fiduciaires Netherlands BV, a company incorporated under Netherland laws, having its registered office at NL-1097JB Amsterdam, Prins Bernhardplein 200,

duly represented by Mr Stéphane LIEGEOIS, private employee, residing professionally at L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt by virtue of a proxy delivered to him.

The proxy signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed in order to be submitted with it to the registration formalities.

Such appearing person in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a company which it forms hereby:

**Art. 1. Name - Form.** There is hereby established among the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of "Jirehouse Fiduciaires Luxembourg S.A." (the "Company").

**Art. 2. Duration.** The Company is established for an undetermined period.

**Art. 3. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg City. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

**Art. 4. Object.** The Company's purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents and licenses or other property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company may also enter into, assist or participate in any financial, commercial and other transactions, and grant to any company or entity associated in any way with the Company, in which the Company has a direct or indirect financial or other interest, any assistance, loan, advance or guarantee, as well as borrow and raise money in any manner and secure the repayment of any money borrowed.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

**Art. 5. Share capital.** The subscribed capital is set at thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) consisting of three thousand and one hundred (3.100) shares of a nominal value of ten euro (10.- EUR) per share, entirely paid in.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law redeem its own shares.

**Art. 6. Shares.** The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by law.

The Company will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

**Art. 7. Shareholders meetings - General.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

When the Company has a single shareholder, the latter will exert the powers reserved for the General Shareholder's Meeting.

**Art. 8. Annual general meeting - Approval of annual accounts.** The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the third Monday of June at 9.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

**Art. 9. Other meetings.** Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law and by these articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or telefax.

Are deemed to be present for the calculation of the conditions of quorum and majority the shareholders participating to the meeting by way of visioconference or by any other means enabling their identification, as far as these means satisfy to technical specifications which guarantee an effective participation to the meeting and a continuous transmission of the debates.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the shareholders present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 10. Composition of Board of Directors.** The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least, who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a single shareholder or in case it is stated at a shareholders meeting that the Company has only one single shareholder, the composition of the board of directors may be limited to one single member until the annual shareholders meeting following the statement of the existence of more than one shareholder.

The directors shall be appointed by the shareholders at the annual general meeting of shareholders for a period which may not exceed six years and they shall hold office until their successors are elected. Their reelection is authorized.

In the event of a vacancy of the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy; such decision to be ratified by the next general meeting.

**Art. 11. Board meetings.** The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the general meeting of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place and at the time indicated in the notice of meeting.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax another director as his proxy.

Are deemed to be present for the calculation of the conditions of quorum and majority the directors participating to the meeting of the board of directors by way of visioconference or by any other means enabling their identification, as far as these means satisfy to technical specifications which guarantee an effective participation to the meeting of the board of directors and a continuous transmission of the debates. Board meetings held by such means of communication are deemed to be held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

**Art. 12. Powers of the Board of Directors.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any member or members of the board, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

**Art. 13. Representation.** The Company will be bound by the single signature of the sole director, or if the Board of Directors consists in three members or more by the joint signature of two directors, or the single signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

**Art. 14. Supervision.** The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six years. Their reelection is authorized.

**Art. 15. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on January 1st of each year and shall terminate on December 31st.

**Art. 16. Allocation of profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

In the event of partly paid shares, dividends will be payable in proportion to the paid-in amount of such shares.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

**Art. 17. Dissolution.** In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

**Art. 18. Miscellaneous.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

*Transitional provisions*

1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and will finish on December 31st, 2008.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2009.

*Subscription and Payment*

The subscribers have subscribed a number of shares and have paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

Shareholders	Subscribed capital	Paid-in Capital	Number of shares
Jirehouse Fiduciaires Netherlands BV .....	31,000	31,000	3,100
Total: .....	31,000	31,000	3,100

Proof of such payments has been given to the undersigned notary, so that the amount of thirty-one thousand euro (31,000.- EURO) is as of now available to the company

*Declaration - Evaluation*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10th, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

*Expenses*

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately € 2,000.-.

*Extraordinary general meeting*

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering itself as duly convened, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, it has passed the following resolutions by vote.

1. The number of directors is fixed at three and the number of the statutory auditor at one.

2. Are appointed as directors:

- Mr Patrick ROCHAS, Company Director, born in Chatou (F) on 21 April 1953, residing professionally in L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt,

- Mr Stephane LIEGEOIS, private employee, born in Saint Mard (B) on 16 November 1976, professionally in L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt,

- Mr Stephen David JONES, solicitor, born in London (UK) on 4 September 1959, residing in WZ ISH Little Venice (UK), 56, St Mary's Mansions.

3. Has been appointed statutory auditor:

The Company MAZARS, having its registered office at L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

4. The address of the Company is set at L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

5. The term of office of the directors and of the statutory auditor shall be of six years and shall end at the annual general meeting of shareholders to be held in the year 2013, unless otherwise decided by a shareholders meeting.

6. The board of directors is allowed to delegate the daily management's powers in accordance to article 12 of the by-laws.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

**French version:**

L'an deux mille huit, le deux avril.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Jirehouse Fiduciaires Netherlands BV, une société de droit néerlandais, ayant son siège social à B-1097JB Amsterdam, Prins Bernhardplein 200,

ici représentée par Monsieur Stéphane LIEGEOIS, employé privé, demeurant professionnellement au L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La procuration signée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination - Forme.** Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de «Jirehouse Fiduciaires Luxembourg S.A.» (la «Société»).

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 3. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 4. Objet.** L'objet de la Société est d'investir, d'acquérir, et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets et licences ou tout autre titre de propriété que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société peut également prendre part, assister ou participer à toutes transactions y compris financières ou commerciales, accorder à toute société ou entité associée d'une façon quelconque avec la Société et dans laquelle elle a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre intérêt, tout concours, prêt, avance, sûreté ou garantie, ainsi qu'emprunter ou lever des fonds de quelque manière que ce soit et garantir le remboursement de toute somme empruntée.

Enfin la Société peut prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, entièrement libérées.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 6. Actions.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

**Art. 7. Assemblée des actionnaires - Dispositions générales.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

**Art. 8. Assemblée Générale annuelle - Approbation des comptes annuels.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième lundi du mois de juin à 9.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 9. Autres assemblées.** Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

**Art. 10. Composition du Conseil d'administration.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

**Art. 11. Réunions du Conseil d'administration.** Le conseil d'administration élit en son sein un président et peut choisir un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'administration.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

**Art. 13. Représentation.** La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la signature collective de deux administrateurs, ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

**Art. 14. Surveillance.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

**Art. 15. Exercice social.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

**Art. 16. Allocation des bénéfices.** Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

**Art. 17. Dissolution.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 18. Divers.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

*Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2009.

*Souscription et Libération*

Le comparant a souscrit un nombre d'actions et a libéré en espèces les montants suivants:

Actionnaires	Capital souscrit	Capital libéré	Nombre d'actions
Jirehouse Fiduciaires Netherlands BV . . . . .	31.000	31.000	3.100
Total: . . . . .	31.000	31.000	3.100

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) se trouve à l'entière disposition de la société.

*Déclaration - Evaluation*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est approximativement estimé à la somme de € 2.000,-.

*Assemblée générale extraordinaire*

La personne ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - Monsieur Patrick ROCHAS, administrateur de sociétés, né à Chatou (F) le 21 avril 1953, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt,
  - Monsieur Stéphane LIEGEOIS, employé privé, né à Saint Mard (B) le 16 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt,
  - Monsieur Stephen David JONES, solicitor, né à Londres (GB) le 4 septembre 1959, demeurant à WZ ISH Little Venice (GB), 56, St Mary's Mansions.
3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
 

La société MAZARS, ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
4. L'adresse de la société est fixée à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2013, sauf si une assemblée générale des actionnaires en décide autrement.
6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 12 des statuts.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. Liegeois, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 3 avril 2008. Relation: EAC/2008/4510. — Reçu cent cinquante-cinq euros (31.000,- à 0,5% = 155,-).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 avril 2008.

BLANCHE MOUTRIER.

Référence de publication: 2008046836/272/339.

(080051142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

**Oakwood Global Finance S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 122.047.

In the year two thousand eight, on the eighth of April.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

1) Michael Charles Culhane, born on October 19, 1968, in Leicester, United Kingdom, residing at 139 Oakwood Court, London W14 8JS, United Kingdom;

2) Oakwood Global Finance Management S.A., a société anonyme, with registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 121.891;

3) Jason Miller, born on January 14, 1969, in Ohio, United States, residing at 20 Hale House, 34 De Vere Gardens, London, W8 5AQ United Kingdom;

4) Roger Lansdowne, born on September 1, 1962, in Bristol, United Kingdom, residing at The Duck House, Scantleberry Close, Downend, Bristol BS16 6DQ, United Kingdom;

5) Laurence Morey, born on June 7, 1974, in South Africa, residing at 17 Burlington Avenue Kew Gardens, London TW9 4DF, United Kingdom;

6) Richard Klemmer, born on November 1, 1960, in Michigan, United States, residing at Burchetts Place, Burchetts Green Road, Burchetts Green, Maidenhead Berkshire SL6 6QZ, United Kingdom;

7) Merrill Lynch Credit Products LLC, a limited liability company organized and existing under the laws of the State of Delaware, with address at c/o Merrill Lynch & Co. Inc., 4 World Finance Center, New York, N10080, United States;

8) The Oakwood Employee Benefit Trust, a trust governed by Jersey law, with address at 31/33 New Street, St Helier, Jersey JE48YW;

9) CIR International S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 15.381;

10) Pyxis Investment Strategies LLP, a limited liability partnership, organized and existing under the laws of England and Wales, with registered office at 42 Portman Road, Reading, Berkshire RG30 1EU, United Kingdom;

11) Glenbrook Capital L.P., a limited partnership organized under the law of the state of Nevada, with registered office at 430 Cambridge Avenue, Suite 100, Palo Alto, CA 94306, United States;

12) CIR Investment Affiliate S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 129.942;

all duly represented by Mr Benoît DUVIEUSART, residing in Luxembourg, by virtue of twelve proxies given on April, 2008.

The proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

The appearing parties are the Shareholders of Oakwood Global Finance S.C.A. (formerly Oakwood Financial Investments S.C.A.), a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 122.047, incorporated pursuant to the deed of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg on the 16th of November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations date 4th of January 2007, number 3. The articles of association have been amended for the last time on 15th of February 2008 pursuant to the deed of Maître Martine Schaeffer, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter the "Company").

The appearing parties representing the whole corporate capital then deliberate upon the following agenda:

*Agenda:*

1. Increase of the share capital of the Company by four thousand four hundred thirty-seven euro and fifty cents (EUR 4,437.50) to bring its current amount of five hundred fifty-seven thousand twenty-three euro and seventy-five cents (EUR 557,023.75) up to five hundred sixty-one thousand four hundred sixty-one euro and twenty-five cents (EUR 561,461.25) through the issue of three thousand five hundred fifty (3,550) new shares of a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, divided into ten (10) classes of Class B ordinary shares;

2. Subsequent amendment of the paragraph 1 of Article 6 of the articles of association of the Company;

3. Amendment of the paragraphs 26 and 27 of Article 6 of the articles of association of the Company by deletion of any reference to the authorised capital.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing parties, representing the whole corporate capital, require the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by four thousand four hundred thirty-seven euro and fifty cents (EUR 4,437.50) to bring its current amount of five hundred fifty-seven thousand twenty-three euro and seventy-five cents (EUR 557,023.75) up to five hundred sixty-one thousand four hundred sixty-one euro and twenty-five cents (EUR 561,461.25) through the issue of three thousand five hundred fifty (3,550) new shares of a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, divided consisting of:

- 355 Class B1 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each;
- 355 Class B2 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each;
- 355 Class B3 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each;
- 355 Class B4 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each;
- 355 Class B5 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each;
- 355 Class B6 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each;
- 355 Class B7 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each;
- 355 Class B8 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each;
- 355 Class B9 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each; and,
- 355 Class B10 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each.

*Subscription and payment*

Further to the waiver by the other shareholders to their preferential subscription right, the shares newly issued have been entirely subscribed as follows:

1) Merrill Lynch Credit Products LLC, aforementioned, has subscribed for a global amount of two thousand one hundred thirty-seven euro and fifty cents (EUR 2,137.50) as follows:

- a) 171 Class B1 Ordinary Shares,
- b) 171 Class B2 Ordinary Shares,
- c) 171 Class B3 Ordinary Shares,
- d) 171 Class B4 Ordinary Shares,
- e) 171 Class B5 Ordinary Shares,
- f) 171 Class B6 Ordinary Shares,
- g) 171 Class B7 Ordinary Shares,
- h) 171 Class B8 Ordinary Shares,
- i) 171 Class B9 Ordinary Shares,
- j) 171 Class B10 Ordinary Shares.

2) CIR International S.A., aforementioned, has subscribed for a global amount of one thousand six hundred twelve euro and fifty cents (EUR 1,612.50) as follows:

- a) 129 Class B1 Ordinary Shares
- b) 129 Class B2 Ordinary Shares
- c) 129 Class B3 Ordinary Shares
- d) 129 Class B4 Ordinary Shares
- e) 129 Class B5 Ordinary Shares
- f) 129 Class B6 Ordinary Shares
- g) 129 Class B7 Ordinary Shares
- h) 129 Class B8 Ordinary Shares
- i) 129 Class B9 Ordinary Shares
- j) 129 Class B10 Ordinary Shares

3) CIR Investment Affiliate S.A., aforementioned, has subscribed for a global amount of five hundred twenty-five euro (EUR 525) as follows:

- a) 42 Class B1 Ordinary Shares
- b) 42 Class B2 Ordinary Shares
- c) 42 Class B3 Ordinary Shares
- d) 42 Class B4 Ordinary Shares
- e) 42 Class B5 Ordinary Shares
- f) 42 Class B6 Ordinary Shares
- g) 42 Class B7 Ordinary Shares

- h) 42 Class B8 Ordinary Shares
- i) 42 Class B9 Ordinary Shares
- j) 42 Class B10 Ordinary Shares

4) Pyxis Investment Strategies LLP, aforementioned, has subscribed for a global amount of one hundred sixty-two euro and fifty cents (EUR 162.50) as follows:

- a) 13 Class B1 Ordinary Shares
- b) 13 Class B2 Ordinary Shares
- c) 13 Class B3 Ordinary Shares
- d) 13 Class B4 Ordinary Shares
- e) 13 Class B5 Ordinary Shares
- f) 13 Class B6 Ordinary Shares
- g) 13 Class B7 Ordinary Shares
- h) 13 Class B8 Ordinary Shares
- i) 13 Class B9 Ordinary Shares
- j) 13 Class B10 Ordinary Shares

The three thousand five hundred fifty (3,550) new shares have been fully paid up by a payment in cash so that the total amount of four thousand four hundred thirty-seven euro and fifty cents (EUR 4,437.50) is at the disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary.

#### *Second resolution*

As a result of the foregoing resolution, the Meeting resolves to modify the paragraph 1 of Article 6 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **6.1. Subscribed Capital.** The Company has a subscribed capital of five hundred sixty-one thousand four hundred sixty-one euro and twenty-five cents (EUR 561,461.25) represented by fully paid up Shares, consisting of:

- 10,000 Class A1 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the "Class A1 Ordinary Shares");
- 10,000 Class A2 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the "Class A2 Ordinary Shares");
- 10,000 Class A3 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the "Class A3 Ordinary Shares");
- 10,000 Class A4 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the "Class A4 Ordinary Shares");
- 10,000 Class A5 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the "Class A5 Ordinary Shares");
- 10,000 Class A6 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the "Class A6 Ordinary Shares");
- 10,000 Class A7 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the "Class A7 Ordinary Shares");
- 10,000 Class A8 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the "Class A8 Ordinary Shares");
- 10,000 Class A9 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the "Class A9 Ordinary Shares");
- 10,000 Class A10 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the "Class A10 Ordinary Shares");
- 34,917 Class B1 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the "Class B1 Ordinary Shares");
- 34,917 Class B2 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the "Class B2 Ordinary Shares");
- 34,917 Class B3 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the "Class B3 Ordinary Shares");
- 34,917 Class B4 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the "Class B4 Ordinary Shares");
- 34,917 Class B5 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the "Class B5 Ordinary Shares");
- 34,917 Class B6 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the "Class B6 Ordinary Shares");

34,917 Class B7 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the "Class B7 Ordinary Shares");

34,917 Class B8 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the "Class B8 Ordinary Shares");

34,916 Class B9 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the "Class B9 Ordinary Shares");

34,916 Class B10 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the "Class B10 Ordinary Shares"); and,

1 Management Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) (the "Management Share").

All Shares shall vote as a single class and, except as may be required by law or set forth in these Articles, the holders of any separate class of Shares shall not be entitled to vote separately as a class on any matter. No Shares of any class shall be entitled to any pre-emptive rights with respect to any Shares of the Company, except as may be required by law, or as is otherwise provided in any agreement entered into between the Company and the Shareholders."

#### *Third resolution*

The Meeting resolves to delete any reference to the authorised capital made in the articles of association of the Company.

Therefore, the paragraph 26 of Article 6 of the articles of association of the Company shall be deleted and the paragraph 27 shall be renumbered as paragraph 26 and amended as follows:

" **6.26. Amendment of the subscribed capital.** The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of Shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the present Articles, subject to the provisions of any agreement entered into between the Securityholders and the Company."

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the said person appearing signed together with the notary, this original deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le huit avril

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Michael Charles Culhane, né le 19 octobre 1968, à Leicester, Royaume-Uni, demeurant à 139 Oakwood Court, London W14 8JS, Royaume-Uni;

2) Oakwood Global Finance Management S.A, une société anonyme constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 121.891;

3) Jason Miller, né le 14 janvier 1969, dans l'Ohio, Etats-Unis, demeurant au 20 Hale House, 34 De Vere Gardens, London, W8 5AQ, Royaume-Uni;

4) Roger Lansdowne, né le 1<sup>er</sup> septembre 1962, à Bristol, Royaume-Uni, demeurant à The Duck House, Scantleberry Close, Downend, Bristol BS16 6DQ, Royaume-Uni;

5) Laurence Morey, né le 7 juin 1974, en Afrique du Sud, demeurant au 17 Burlington Avenue Kew Gardens, London TW9 4DF, Royaume-Uni;

6) Richard Klemmer, né le 1<sup>er</sup> novembre 1960, au Michigan, Etats-Unis, demeurant à Burchetts Place, Burchetts Green Road, Burchetts Green, Maidenhead Berkshire SL6 6QZ, Royaume-Uni;

7) Merrill Lynch Credit Products LLC, une limited liability company gouvernée par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis, ayant comme adresse c/o Merrill Lynch & Co. Inc., 4 World Finance Center, New York, NY 10080, Etats-Unis;

8) The Oakwood Employee Benefit Trust, un trust gouverné par les lois de Jersey, ayant comme adresse les 31/33 New Street, St Helier, Jersey JE48YW;

9) CIR International S.A., une société anonyme constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 15.382;

10) Pyxis Investment Strategies LLP, une limited liability partnership, régie par les lois d'Angleterre et du Pays-de-Galles, ayant comme adresse 42 Portman Road, Reading, Berkshire RG30 1EU, Royaume-Uni;

11) Glenbrook Capital L.P. une limited partnership régie par les lois de l'Etat du Nevada, ayant son siège social au 430 Cambridge Avenue, Suite 100, Palo Alto, CA 94306, Etats-Unis;

12) CIR Investment Affiliate S.A. une société anonyme, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 129.942;

tous dûment ici représentés par M. Benoît DUVIEUSART, demeurant à Luxembourg, en vertu de douze procurations faites en avril 2008.

Les procurations signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants sont les seuls actionnaires d'Oakwood Global Finance S.C.A., une société en commandite par actions, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 122047, constituée suivant acte de André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 16 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 4 janvier 2007, numéro 3. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 15 février 2008 suivant acte de Maître Martine Schaeffer, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après la "Société").

Les comparants représentant la totalité du capital social délibèrent selon l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre mille quatre cent trente-sept euros et cinquante centimes (EUR 4.437,50) pour le porter de son montant actuel de cinq cent cinquante-sept mille vingt-trois euros et soixante-quinze centimes (EUR 557.023,75) à cinq cent soixante-et-un mille quatre cent soixante-et-un euros et vingt-cinq centimes (EUR 561.461,25) par l'émission de trois mille cinq cent cinquante (3.550) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, réparties en dix (10) classes d'actions ordinaires de catégorie B;

2. Modification subséquente du paragraphe 1<sup>er</sup> de l'article 6 des statuts de la Société;

3. Modification des paragraphes 26 et 27 de l'article 6 des statuts de la Société par suppression de toute référence au capital autorisé.

Après avoir passé en revue les points à l'ordre du jour, les comparants, représentant la totalité du capital social, ont demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre mille quatre cent trente-sept euros et cinquante centimes (EUR 4.437,50) pour le porter de son montant actuel de cinq cent cinquante-sept mille vingt-trois euros et soixante-quinze centimes (EUR 557.023,75) à cinq cent soixante-et-un mille quatre cent soixante-et-un euros et vingt-cinq centimes (EUR 561.461,25) par l'émission de trois mille cinq cent cinquante (3.550) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, réparties comme suit:

355 Actions ordinaires de catégorie B1 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune;  
355 Actions ordinaires de catégorie B2 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune;  
355 Actions ordinaires de catégorie B3 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune;  
355 Actions ordinaires de catégorie B4 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune;  
355 Actions ordinaires de catégorie B5 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune;  
355 Actions ordinaires de catégorie B6 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune;  
355 Actions ordinaires de catégorie B7 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune;  
355 Actions ordinaires de catégorie B8 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune;  
355 Actions ordinaires de catégorie B9 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune;

et,

355 Actions ordinaires de catégorie B10 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune.

#### *Souscription et libération*

Suite à la renonciation par les autres actionnaires à leur droit préférentiel de souscription, les actions nouvellement émises ont été entièrement souscrites comme suit:

1) Merrill Lynch Credit Products LLC, susmentionnée, a souscrit pour un montant total de deux mille cent trente-sept euros et cinquante centimes (EUR 2.137,50) comme suit:

171 actions ordinaires de catégorie B1,  
171 actions ordinaires de catégorie B2,  
171 actions ordinaires de catégorie B3,  
171 actions ordinaires de catégorie B4,  
171 actions ordinaires de catégorie B5,

171 actions ordinaires de catégorie B6,  
171 actions ordinaires de catégorie B7,  
171 actions ordinaires de catégorie B8,  
171 actions ordinaires de catégorie B9,  
171 actions ordinaires de catégorie B10.

2) CIR International S.A., susmentionnée, a souscrit pour un montant total de mille six cent douze euros et cinquante centimes (EUR 1.612,50) comme suit:

129 actions ordinaires de catégorie B1,  
129 actions ordinaires de catégorie B2,  
129 actions ordinaires de catégorie B3,  
129 actions ordinaires de catégorie B4,  
129 actions ordinaires de catégorie B5,  
129 actions ordinaires de catégorie B6,  
129 actions ordinaires de catégorie B7,  
129 actions ordinaires de catégorie B8,  
129 actions ordinaires de catégorie B9,  
129 actions ordinaires de catégorie B10.

3) CIR Investment Affiliate S.A., susmentionnée, a souscrit pour un montant total de cinq cent vingt-cinq euros (EUR 525) comme suit:

42 actions ordinaires de catégorie B1,  
42 actions ordinaires de catégorie B2,  
42 actions ordinaires de catégorie B3,  
42 actions ordinaires de catégorie B4,  
42 actions ordinaires de catégorie B5,  
42 actions ordinaires de catégorie B6,  
42 actions ordinaires de catégorie B7,  
42 actions ordinaires de catégorie B8,  
42 actions ordinaires de catégorie B9,  
42 actions ordinaires de catégorie B10.

4) Pyxis Investment Strategies LLP, susmentionnée, a souscrit pour un montant total de cent soixante-deux euros et cinquante centimes (EUR 162,50) comme suit:

a) 13 actions ordinaires de catégorie B1,  
b) 13 actions ordinaires de catégorie B2,  
c) 13 actions ordinaires de catégorie B3,  
d) 13 actions ordinaires de catégorie B4,  
e) 13 actions ordinaires de catégorie B5,  
f) 13 actions ordinaires de catégorie B6,  
g) 13 actions ordinaires de catégorie B7,  
h) 13 actions ordinaires de catégorie B8,  
i) 13 actions ordinaires de catégorie B9,  
j) 13 actions ordinaires de catégorie B10.

Les trois mille cinq cent cinquante (3.550) actions nouvellement émises ont été libérées par un paiement en numéraire, de sorte que la somme de quatre mille quatre cent trente-sept euros et cinquante centimes (4.437,50) se trouve à la disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **6.1. Capital souscrit.** La Société dispose d'un capital souscrit de cinq cent soixante-et-un mille quatre cent soixante-et-un euros et vingt-cinq centimes (EUR 561.461,25) constitué d'Actions libérées, ainsi décomposées:

10.000 Actions ordinaires de catégorie A1 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (les "Actions ordinaires de catégorie A1");

10.000 Actions ordinaires de catégorie A2 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (les "Actions ordinaires de catégorie A2");

10.000 Actions ordinaires de catégorie A3 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (les "Actions ordinaires de catégorie A3");

10.000 Actions ordinaires de catégorie A4 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (les "Actions ordinaires de catégorie A4");

10.000 Actions ordinaires de catégorie A5 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (les "Actions ordinaires de catégorie A5");

10.000 Actions ordinaires de catégorie A6 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (les "Actions ordinaires de catégorie A6");

10.000 Actions ordinaires de catégorie A7 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (les "Actions ordinaires de catégorie A7");

10.000 Actions ordinaires de catégorie A8 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (les "Actions ordinaires de catégorie A8");

10.000 Actions ordinaires de catégorie A9 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (les "Actions ordinaires de catégorie A9");

10.000 Actions ordinaires de catégorie A10 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (les "Actions ordinaires de catégorie A10");

34.917 Actions ordinaires de catégorie B1 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (les "Actions ordinaires de catégorie B1");

34.917 Actions ordinaires de catégorie B2 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (les "Actions ordinaires de catégorie B2");

34.917 Actions ordinaires de catégorie B3 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (les "Actions ordinaires de catégorie B3");

34.917 Actions ordinaires de catégorie B4 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (les Actions ordinaires de catégorie B4");

34.917 Actions ordinaires de catégorie B5 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (les "Actions ordinaires de catégorie B5");

34.917 Actions ordinaires de catégorie B6 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (les "Actions ordinaires de catégorie B6");

34.917 Actions ordinaires de catégorie B7 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (les "Actions ordinaires de catégorie B7");

34.917 Actions ordinaires de catégorie B8 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (les "Actions ordinaires de catégorie B8");

34.916 Actions ordinaires de catégorie B9 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (les "Actions ordinaires de catégorie B9");

34.916 Actions ordinaires de catégorie B10 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (les "Actions ordinaires de catégorie B10"); et

1 Action ordinaire de Management d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) (les "Actions de Management").

Toutes les Actions votent en tant que catégorie unique et, sauf exigence de la loi ou disposition des présents Statuts, les détenteurs de catégories d'Actions distinctes n'ont pas le droit de voter séparément en tant que catégorie sur une question. Aucune Action d'une catégorie ne bénéficie d'un droit de préemption concernant toute Action de la Société, sauf de la manière requise par la loi ou autrement stipulée dans tout accord conclu entre la Société et les Actionnaires."

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de supprimer toute référence au capital autorisé faite dans les statuts de la Société.

En conséquence, le paragraphe 26 de l'article 6 des statuts de la Société est supprimé et le paragraphe 27 est renuméroté "paragraphe 26" et modifié comme suit:

" **6.26. Modification du capital souscrit.** Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou diminué par décision de l'assemblée générale des Actionnaires votant avec le même quorum que dans le cas de la modification des présents Articles, sous réserve de l'application des dispositions de tout accord conclu entre les Détenteurs de titres et la Société."

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du mandataire des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, de dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants celui-ci a signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: B. Devieusart et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008. LAC/2008/14682. — Reçu vingt-deux euros dix-neuf cents Eur 0,5% = 22,19.

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008061251/5770/393.

(080068709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

**TCW/Crescent Mezzanine Partners VB (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 138.235.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the tenth of April.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

TCW/CRESCENT MEZZANINE PARTNERS VB (CAYMAN), LTD, a limited liability company having its registered office at Queensgate House, South Church Street, P.O. Box 1234, Grand Cayman KY1-11 08, Cayman Islands, registered with the Cayman Islands trade register under number 198800,

here represented by Mrs Myriam OLIVIE, attorney, with address at 74, rue de Merl, L-2017 Luxembourg by virtue of a proxy given in New York (USA) on December 2007.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, through its proxyholder, declares to incorporate a société à responsabilité limitée, the Articles of which it has established as follows:

**Title I.- Form - Object - Name - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is formed by those present between the parties noted above and all persons and entities who may become members in future, a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by the present articles (the "Company").

**Art. 2.** The objects of the Company are to invest in a portfolio of domestic or foreign securities or similar instruments, including but not limited to shares (preferred and common), warrants, options and other equity securities, debt securities, bonds, notes, certificates of deposit, rights or participations in senior or mezzanine or other loans, and in financial instruments, financial derivatives agreements and other debt instruments or securities, trade receivables and other forms of claims, obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) (individually and collectively, "Investments"); to enter into any agreements relating to such portfolio and to grant pledges, guarantees or other security interests of any kind under any law to Luxembourg or foreign entities; and to do all things relating thereto as permitted under Luxembourg laws.

The Company may in addition establish, acquire, manage, develop and dispose of Investments and other assets of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, Investments and other assets, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to grant to - or for the benefit of - companies in which the Company has a direct and/or indirect participation and/or entities of the group, any assistance, loan, advance or guarantee.

The Company may among others: (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any Investments or other assets, including without limitation, any assets (including derivatives) representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these Investments or the assets; (iii) enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements; (iv) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds an interest or participation or which are members of its group, in particular by granting loans, facilities, security interests over its assets or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever including group treasury services; (v) make deposits at banks or with other depositaries and invest it in any other manner; (vi) in order to raise funds which it needs to carry out its activity within the frame of its object, take up loans in any form whatsoever, accept any deposit from companies or entities in which it holds a participation or which is part of its group, to issue debt instruments in any form whatsoever; and (vii) enter into all necessary agreements, including, but not limited to underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other voting agreements, financial derivative agreements, bank

and cash administration agreements, liquidity facility agreements, indemnity agreements, guarantees, credit insurance agreements and any agreements creating any kind of security interest. The enumeration above is enunciativa and not restrictive.

The Company may issue any type of preferred equity certificates.

The Company may borrow in any form and may proceed to the private issue of bonds and debentures.

The Company's object is also, in any form whatsoever, the purchase and the sale, the renting and the administration, either directly or indirectly through subsidiaries or branches or otherwise, of movable and real estate property located in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

**Art. 3.** The Company is incorporated under the name of TCW/CRESCENT MEZZANINE PARTNERS VB (LUXEMBOURG) S.à r.l.

**Art. 4.** The Company has its Head Office in the City of Luxembourg.

The Head Office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole manager or of the board of managers.

**Art. 5.** The Company is constituted for an undetermined period.

### **Title II.- Capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred (100) shares, each with a par value of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125.-) per share, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 7.** Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing at least three quarters of the capital. In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing at least three-quarters of the rights owned by the survivors.

In the case of a transfer in accordance with the provisions of Article 189 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, the value of a share is based on the last three balance sheets of the Company and, in case the Company counts less than three financial years, it is established on basis of the balance sheet of the last year or of those of the last two years.

### **Title III.- Management**

**Art. 8.** The Company is managed by one or more managers appointed and revoked, ad nutum, by the sole member or, as the case may be, the members. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. There may be managers of the category A (the "Managers A", each individually a "Manager A") and managers of the category B (the "Managers", each individually a "Manager B").

Managers may approve by unanimous vote a circular resolution by expressing their consent to one or several separate instruments in writing or by telegram, telex, electronic mail or telefax confirmed in writing which shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented by virtue of a proxy, which may be given by letter, telegram, telex, electronic mail or telefax to another manager or to a third party.

Resolutions shall require a majority vote. No resolution can be passed without the approval of at least a Manager A, if applicable. The chairman of the board must be a Manager A, if applicable. In case of equality of votes, the chairman of the board shall have a casting vote. One or more managers may participate in a board of managers meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

No board of managers meeting may be held in, and no manager may participate in a meeting from the United Kingdom.

The manager(s) is/are appointed for an unlimited duration and is/are vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties. If the Company is managed by one manager, it will be bound by the individual signature of such sole manager or, if several managers have been appointed, the Company will be bound by the joint signature of two managers (at least one of whom must be a Manager A, if applicable).

Special and limited powers may be delegated to one or more agents, whether members or not, in the case of specific matters pre-determined by the manager(s).

The manager(s) is/are authorized to distribute interim dividends in accordance with the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As simple authorised agents they are responsible only for the execution of their mandate.

#### **Title IV.- Decisions of the sole member - Collective decisions of the members**

**Art. 9.** The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of section XII of the law of 10 August 1915 as amended on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the manager(s) shall be taken by the meeting.

Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

#### **Title V.- Financial year - Balance sheet - Distributions**

**Art. 10.** The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

**Art. 11.** Each year, as of the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one. However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

#### **Title VI.- Dissolution**

**Art. 12.** The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by the manager(s) in office or failing him/them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

#### **Title VII.- General provisions**

**Art. 13.** Neither creditors nor heirs may for any reason require the sealing of the assets or documents of the Company.

For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the members shall refer to the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

##### *Subscription and payment*

TCW/CRESCENT MEZZANINE PARTNERS VB (CAYMAN), LTD, prenamed, subscribed for the hundred (100) shares.

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

##### *Transitory provision*

The first financial year shall begin today and finish on 31 December 2008.

##### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about 1,800.- Euros.

##### *Resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) The following are appointed Managers A of the Company for an unlimited duration:

- Jean-Marc CHAPUS, as Chairman, director, born on 24 April 1959 in Bronxville (New-York), with professional address c/o TCW, 11100 Santa Monica Blvd, Suite 2000, Los Angeles (CA) 90025, United States of America;
- Patrick TURNER, director, born on 31 March 1960 in Burnham (United Kingdom), with address c/o TCW, 200, Park Avenue, Suite 2200, New York, NY 10166 170, United States of America; and
- Manacor (Luxembourg) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 9.098.

2) The following are appointed Managers B of the Company for an unlimited duration:

- Louis LAVOIE, director, born on 7 October 1964 in Quebec City (Canada), with address c/o SG Asset Management, 170, place Henri Regnault, La Defense, 6, 92043 Paris la Défense Cedex, France; and
- Mr Michael SFEZ, director, born on 1 January 1973 in Neuilly-sur-Seine (France), with address at c/o SG Asset Management, 170, place Henri Regnault, La Defense, 6, 92043 Paris la Défense Cedex, France.

3) Mr Jean-Marc CHAPUS is appointed chairman of the board of managers of the Company for an unlimited duration.

4) The Company shall have its registered office at 2, rue J. Hackin, L-1746 Luxembourg.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day and year named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the Appearer's proxyholder, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le dix avril.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

TCW/CRESCENT MEZZANINE PARTNERS VB (CAYMAN), LTD, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à Queensgate House, South Church Street, P.O. Box 1234, Iles Grand Cayman KY1-11 08, Iles Cayman, enregistrée auprès du registre de commerce des Iles Cayman sous le numéro 198800,

ici représenté par Madame Myriam OLIVE, avocat, avec adresse professionnelle à 74, rue de Merl, L-2017 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York en décembre 2007.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

#### **Titre I<sup>er</sup> . - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts (la "Société").

**Art. 2.** L'objet de la Société est d'investir dans un portefeuille comprenant des titres, nationaux ou étrangers, ou d'autres instruments, incluant mais non limités aux actions (préférentielles et communes), warrants, options et autres titres de capital, titres de dettes, des obligations cotées et non cotées, des droits ou des participations dans des prêts prioritaires ou mezzanine ou dans d'autres prêts, et dans des instruments financiers, des contrats sur des produits dérivés et autres instruments similaires d'endettement, des créances commerciales et autres formes de créances, des dettes, des obligations (notamment, sans que ceci soit limitatif, des obligations de couvertures synthétiques) (individuellement et collectivement, "Investissements"), de conclure des contrats relatifs à ce portefeuille et de fournir des gages, garanties et autres sûretés de toutes sortes soumis à une quelconque loi et accordés à des entités luxembourgeoises ou étrangères; et de faire toutes choses relatives au présent objet permises par les lois luxembourgeoises.

La Société pourra de plus créer, acquérir, administrer, développer et céder des Investissements et tous autres actifs de toute origine, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous Investissements et autres actifs, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et accorder aux sociétés, ou à leur profit, dans lesquelles la Société détient une participation directe et/ou indirecte et/ou à des entités du groupe toute assistance, prêt, avance ou garantie.

La Société peut entre autres: (i) acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous Investissements ou autres actifs, incluant sans limitation, tous Investissements (y inclus des instruments dérivés) représentant des droits de propriété, droits de créance ou des valeurs mobilières négociables émis par tout émetteur public ou privé quelconque; (ii) exercer tous droits quelconques attachés à ces Investissements ou actifs; (iii) entrer dans toute

forme de contrats de crédit dérivés tels que, mais sans que cela soit limitatif, des contrats de swap; (iv) accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte quelle qu'elle soit aux sociétés et/ou entités dans lesquelles elle a un intérêt ou une participation ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances, de sûretés portant sur ses avoirs ou de garanties sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseils et assistance sous quelque forme que ce soit comprenant des services de trésorerie pour le groupe; (v) faire des dépôts auprès de banques ou tous autres dépositaires et les placer de toute autre manière; (vi) en vue de se procurer les moyens financiers dont elle a besoin pour exercer son activité dans le cadre de son objet social, contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit, accepter tous dépôts de la part de sociétés ou entités dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, émettre tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit; et (vii) conclure tous les contrats nécessaires, et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange sur devises ou taux d'intérêts et tous autres pactes de vocation, contrats sur des produits dérivés, des contrats bancaires, des contrats de facilités de crédit, des contrats d'indemnisation, des garanties, des contrats d'assurance-crédit et tout contrat portant création de garanties de quelque nature que ce soit. L'énumération précitée est énonciative et non limitative.

La Société peut procéder à l'émission de toutes sortes de certificats préférentiels de capitaux.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature.

L'objet de la Société est également, sous quelque forme que ce soit, l'acquisition et la vente, la location et l'administration, soit directement soit indirectement à travers des filiales ou succursales ou d'une autre manière, de tout bien mobilier ou immobilier situé au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

**Art. 3.** La Société prend la dénomination de TCW/CRESCENT MEZZANINE PARTNERS VB (LUXEMBOURG), S.à r.l.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision du gérant unique ou du conseil de gérance.

**Art. 5.** La durée de la Société est illimitée.

## **Titre II.- Capital - Parts**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

**Art. 7.** Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la Société conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Si la Société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

## **Titre III.- Gérance**

**Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués ad nutum par l'associé unique ou, selon le cas, les associés. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Il peut y avoir des gérants de la catégorie A (les "Gérants A", chacun individuellement un "Gérant A") et des gérants de la catégorie B (les "Gérants B", chacun individuellement un "Gérant B").

Les gérants peuvent approuver à l'unanimité une décision prise par voie circulaire en exprimant leur vote sur un ou plusieurs documents écrits ou par télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie confirmés par écrit qui constitueront dans leur ensemble les procès-verbaux propres à certifier une telle décision.

Le conseil de gérance ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie à un autre gérant ou à un tiers.

Les décisions du conseil de gérance sont prises à la majorité des voix. Aucune décision ne peut être prise sans l'accord d'au moins un Gérant A, le cas échéant. Le président du conseil doit être un Gérant A, le cas échéant. En cas d'égalité de voix, la voix du président du conseil sera prépondérante. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Aucune réunion du conseil de gérance ne pourra être tenue au Royaume-Uni et aucun gérant ne pourra participer à une réunion à partir du Royaume-Uni.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) pour une durée indéterminée et est/ sont investi(s) dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus. Si la Société est gérée par un gérant, elle sera engagée par la signature individuelle du gérant unique, ou si plusieurs gérants sont nommés, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants (dont un au moins doit être un Gérant A, le cas échéant).

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

Le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) à distribuer des dividendes intérimaires moyennant le respect des dispositions de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **Titre IV.- Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés**

**Art. 9.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

#### **Titre V.- Année sociale - Bilan - Répartitions**

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 11.** Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte des profits et pertes.

L'excédent favorable du compte des profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins d'un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion d'un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

#### **Titre VI.- Dissolution**

**Art. 12.** La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le(s) gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs, nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

#### **Titre VII.- Dispositions générales**

**Art. 13.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Souscription et libération*

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par TCW/CRESCENT MEZZANINE PARTNERS VB (CAYMAN), LTD, préqualifiée.

Elles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de douze mille cinq cents (12.500,-) euros (EUR) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2008.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 1.800,- Euros.

*Résolutions*

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés Gérants A de la Société pour une durée indéterminée:

- Jean Marc CHAPUS, comme Président, administrateur, né le 24 avril 1959 à Bronxville (New-York), avec adresse professionnelle c/o TCW, 11100 Santa Monica Blvd, Suite 2000, Los Angeles (CA) 90025, Etats Unis d'Amérique;

- Patrick TURNER, administrateur, né le 31 mars 1960 à Burnham (Royaume Uni), avec adresse professionnelle c/o TCW, 200, Park Avenue, Suite 2200, New York, NY 10166 170, Etats Unis d'Amérique; et

- Manacor (Luxembourg) S.A., une société constituée selon les lois de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy immatriculée au Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 9.098.

2) Sont nommés Gérants B de la Société pour une durée indéterminée:

- Louis LAVOIE, administrateur, né le 7 octobre 1964 à Québec (Canada), avec adresse professionnelle c/o SG Asset Management, 170, place Henri Regnault, La Défense, 6, 92043 Paris la Défense Cedex, France; et

- M. Michael SFEZ, administrateur, né le 1<sup>er</sup> janvier 1973 à Neuilly-sur-Seine (France), avec adresse professionnelle c/o SG Asset Management, 170, place Henri Regnault, La Défense, 6, 92043 Paris la Défense Cedex, France.

3) M. Jean-Marc CHAPUS est nommé président du conseil de gérance de la Société pour une durée illimitée.

4) Le siège social de la Société est établi à 2, rue J. Hackin, L-1746 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête de la comparante le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. OLIVE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 avril 2008. Relation: LAC/2008/15062. — Reçu à 0,5%: soixante-deux euros cinquante cents (62,50 €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008060116/211/363.

(080066994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2008.

**L. L Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 138.024.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the thirty-first of March.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

Sella Bank Luxembourg S.A., a Luxembourg public limited company with registered office in L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 69.213, here represented by Mr Mirko LA ROCCA, private employee, with professional address in L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal, by virtue of a power of attorney, given in Luxemburg on March 28th, 2008.

Such proxy signed "ne varietur" by the respective mandatory and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, through its mandatory, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of an "public limited company" (société anonyme), which is hereby incorporated.

### **A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** A "public limited company" (société anonyme), (hereinafter the "Company") is hereby established by the owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in the future. The Company shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as well as by these articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, acquire by purchase, subscription or in any other manner as well as transfer by sale, exchange or otherwise, securities of any kind and administrate, control and develop its portfolio.

The Company may further have acquisition of participations, in Luxembourg or abroad in any companies, partnerships or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. It may participate in the creation, development, management and control of any company, partnership or enterprise, be it as a general partner, manager, director or otherwise.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial or financial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object, which includes the acquisition of and investments in real estate, including the acquisition of real estate funds, in Luxembourg or abroad.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of "L. L Investment S.A.".

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the sole director or as the case may be, of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

### **B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The corporate capital is set at thirty-three thousand euro (EUR 33,000.-), divided into three hundred and thirty (330) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

The corporate share capital may be increased from its present amount up to twenty million euro (EUR 20,000,000.-) by the creation and issue of new additional shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

The board of directors is fully authorised and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares;

- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash or by contribution in kind.

Such authorization is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorized capital, which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

**Art. 7.** The shares shall be registered or bearer shares, at the option of the shareholders.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The registered shares and all the transfer of shares are registered with the registered shares register which will be kept at the registered office of the Company.

The Company can repurchase its own shares in accordance with the Law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

The shares are freely transferable between the shareholders.

The shareholder who wants to transfer all or a part of its shares shall inform the board of directors by registered letter by indicating in a notice of assignment the quantity and numbers of the shares which shall be transferred as well as the full name, the profession and the address of the proposed transferee, and the price of the transfer.

Within the fifteen (15) days following the receipt of this letter, the board of directors transfers the demand to the other shareholders by registered letter.

The other shareholders than have a right of pre-emption on the shares named in the notice of assignment. The right of preemption concerns all the shares. It is exercised proportionally to the number of shares possessed.

Every shareholder shall within the month following the receipt of the letter of the board of directors inform the board of directors in written form of its intention to exercise its right of pre-emption in the proportion of its participation at the indicated price or if he's / she's renouncing to exercise its right of pre-emption.

The non-exercising of the right of pre-emption of one of the shareholders increases that of the other shareholders.

If none of the shareholders wants to buy the proposed shares the transferor can freely transfer its shares to the transferee which was initially proposed and at the price indicated by this transferee.

### **C. Management**

**Art. 8.** The Company will be administered by a board of directors composed of at least three members or as the case may be by a sole director, who need not be shareholders.

The sole director or the directors will be elected by the sole shareholder or, as the case may be, by the shareholders' meeting, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. The directors are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders' meeting.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors may meet and may elect by majority vote a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

**Art. 9.** As the case may be, the board of directors will choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors will meet upon call by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two directors so require.

The chairman will preside at all meetings of shareholders and of the board of directors, but in his absence the general meeting or the board will appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to the directors at least twenty-four hours in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax, cable, telegram or telex of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the board may from time to time determine.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if the majority of directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions will be validly taken by the unanimity of the votes of the directors present or represented at such meeting.

Notwithstanding what above, the unanimity of the votes of all directors is requested in case of resolution regarding the acquisition or disposal of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and or in foreign companies including any commercial or financial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, including real estate funds, in Luxembourg or abroad. The said unanimity is also requested in case of any liabilities to be taken by the company for an amount which is higher than fifty thousand euro (EUR 50,000.-).

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Concerning all decisions regarding the acquisitions and / or disposals of real estate the board of directors is valuably constituted with the presence of all the directors and deliberates by the unanimity of votes.

**Art. 10.** The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise, will be signed by the chairman or by any two members of the board of directors.

**Art. 11.** The sole director or, as the case may be, the board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders are in the competence of the sole director or of the board of directors.

**Art. 12.** The sole director or, as the case may be, the board of directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorization by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders.

**Art. 13.** The Company will be bound towards third parties by the signature of the sole director or, as the case may be, by the joint signatures of any three directors or by the single signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the sole director or by board of directors, but only within the limits of such power.

**Art. 14.** The supervision of the operations of the Company is entrusted to one auditor or several auditors who need not be shareholders.

The auditors will be elected by the sole shareholder or as the case may be by the shareholders' meeting, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders' meeting.

#### **D. Decisions of the sole shareholder and meeting of shareholders**

**Art. 15.** The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders and his decisions shall be registered in the Company's minutes.

In case of more shareholders, any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders and has the powers conferred upon it by law.

**Art. 16.** The annual general meeting will be held in the City of Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the fourth Monday of April at 11.30 a.m. of each year. If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 17.** The sole director or as the case may be the board of directors may convene the sole shareholder or in case of plurality, the shareholders to other general meetings.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 18.** Shareholders will meet upon call by the board of directors or the auditor or the auditors made in the forms provided for by law. The notice will contain the agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex as his proxy another person who need not be a shareholder.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken by a simple majority of votes irrespective of the number of shares represented.

Resolutions concerning (i) the increase of the corporate share capital to an amount higher than what has been authorized in article 6, as well as the (ii) reduction of the said dividend distribution and (iii) the election of directors, must be all taken with a qualified majority of votes representing seventy percent (70%) of the corporate share capital.

The extraordinary general meeting of shareholders is valuably constituted only if at least seventy percent (70%) of the corporate capital are present or represented and they can valuably deliberate only with the approval of at least seventy percent (70%) of the corporate capital present or represented.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman or by any two members of the board of directors.

### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 19.** The Company's financial year begins on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

The sole director or the board of directors shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

**Art. 20.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the sole director or of the board of directors, the general meeting of shareholder(s) determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the sole director or the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The sole director or the board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment on dividends.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 21.** The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

**Art. 22.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

#### *Subscription and Payment*

The three thousand and one hundred shares have been subscribed as follows:

Sella Bank Luxembourg S.A., prenamed: 330 shares.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of thirty-three thousand euro (EUR 33,000.-) is as now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional provisions*

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on December 31st, 2008.

The First Annual General Meeting shall be held in 2009.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand eight hundred euro (1,800.- EUR).

#### *Resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder resolves to set at three (3) the number of directors and further resolves:

1. To appoint as directors of the Company:

- Mrs Marie Anne GOEBEL, lawyer, born in Wiltz (Luxembourg) on May 16th, 1964, residing professionally at L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle;

- Mr Niccolo LUCCHINI, director, born in Montagnola (Italy) on August 1st, 1942, residing professionally at CH-6910 Lugano, 7, via Pretorio;

- Mr Mirko LA ROCCA, private employee, born in Rome (Italy) on April 16th, 1971, residing professionally at L-2249 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

The mandate of the sole director or as the case may be of the board of directors shall expire immediately after the annual ordinary meeting of shareholders to be held in 2013.

2. To set at one (1) the number of statutory auditors and further resolves to appoint the following as statutory auditor:

Mrs Francesca DOCCHIO, private employee, born in Bergamo (Italy) on May 29th, 1971 and residing at L-2227 Luxemburg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

The mandate of the statutory auditor shall expire immediately after the annual ordinary meeting of shareholders to be held in 2013.

3. To fix the address of the registered office of the company at L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of any divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le trente et un mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

Sella Bank Luxembourg S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2249 Luxembourg, 4, boulevard Royal et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 69.213, ici représenté par Monsieur Mirko LA ROCCA, avec adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 28 mars 2008.

Laquelle procuration, signée «ne varietur» par le comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, par l'intermédiaire de son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer.

#### **A. Objet - Durée - Nom - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Une société anonyme (ci après la «Société») est établie par les détenteurs des actions créés ci-après et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite. La société sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présent Statuts.

**Art. 2.** La Société peut également prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placements, acquérir par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, contrôler et mettre en valeur ces participations.

La Société peut également prendre des participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés, sociétés de personnes ou entreprises sous quelque forme que ce soit et gérer ses participations. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société, société de personnes ou entreprises, en tant qu'associé commandité, gérant, administrateur ou autre.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations, titres de créances et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions de titres de créances à ses filiales, sociétés affiliées ou à tout autre société. Elle peut également consentir des garanties et des sûretés au profit de tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre hypothéquer, gager, nantir ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partir de ses actifs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux taux d'intérêts et tous autres risques.

La Société peut accomplir toutes opérations commerciales ou financières ainsi que toutes transactions en relation avec des biens mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent, ce qui comprend l'investissement dans le secteur immobilier et ainsi que toutes transactions en relation avec des biens immobiliers, y compris les achats de fonds immobiliers, au Luxembourg ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de «L. L Investment S.A.».

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires. A l'intérieur de la même commune, le siège social peut être transféré par simple résolution de l'administrateur ou le cas échéant, du conseil d'administration. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

#### **B. Capital social - Actions**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de trente-trois mille euros (EUR 33.000,-) représenté par trois cent trente (330) actions, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à vingt millions d'euros (EUR 20.000.000,-) par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;
- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;
- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

**Art. 7.** Les actions seront nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être représentées, au choix de leur détenteur, par des certificats représentant une seule, deux ou plusieurs actions.

Les actions nominatives ainsi que toutes les cessions d'actions sont inscrites dans le registre des actions nominatives qui se trouvera au siège social.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les actions sont librement cessibles entre actionnaires.

L'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions doit en informer le Conseil d'Administration par lettre recommandée en indiquant dans un avis de cession le nombre et les numéros des actions dont la cession est envisagée, de même que les nom, prénom, profession et adresse du ou des cessionnaires proposés, ainsi que le prix de la cession.

Dans les quinze (15) jours de la réception de cette lettre, le Conseil d'Administration transmet la demande aux autres actionnaires par lettre recommandée.

Les autres actionnaires disposent alors d'un droit de préemption sur les actions faisant l'objet de l'avis de cession. Le droit de préemption porte sur toutes les actions. Il s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées.

Tout actionnaire devra dans le mois de la réception de la lettre du Conseil d'Administration aviser le Conseil d'Administration par écrit de son intention d'exercer son droit de préemption dans la proportion de sa participation au prix indiqué, ou s'il renonce à exercer son droit de préemption.

Le non-exercice du droit de préemption d'un actionnaire accroît celui des autres actionnaires.

Si aucun actionnaire ne désire acquérir les actions proposées, le cédant est alors libre de céder les actions au cessionnaire initialement proposé au prix indiqué par lui.

### C. Administration

**Art. 8.** La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres ou le cas échéant par un administrateur unique, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires.

Le ou les administrateurs seront élus par l'actionnaire unique ou le cas échéant par l'assemblée des actionnaires pour une période n'excédant pas six années, et ils poursuivront leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Ils peuvent être renommés mais ils peuvent être révoqués à tout moment avec ou sans motif par décision de l'actionnaire unique ou de l'assemblée des actionnaires.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants pourront se réunir et élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

**Art. 9.** Le conseil d'administration, le cas échéant, choisira un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration de la Société sera convoqué par le président. Il devra être convoqué lorsque deux administrateurs le requièrent.

Le président présidera toutes les réunions des actionnaires ainsi que les conseils d'administration, mais en son absence, l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera un autre administrateur en tant que président pro tempore par un vote à la majorité présente à cette réunion.

Une convocation écrite pour toute réunion du conseil d'administration sera donnée à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Toute convocation devra préciser l'heure et l'endroit de la réunion et la nature des problèmes devant être discutés.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Chacune des réunions du conseil d'administration sera tenue au Luxembourg ou à tout autre endroit tel que le conseil pourra de décider à tout moment.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration de la Société ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à une telle réunion.

Les décisions sont prises à l'unanimité des voix des administrateurs présents ou représentés à une telle réunion.

Nonobstant ce qui précède l'unanimité des voix de tous les administrateurs est requise dans le cas d'une résolution concernant l'achat ou la vente de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères y compris toutes opérations commerciales ou financières ainsi que toutes transactions en relation avec des biens mobiliers ou immobiliers y compris les fonds immobiliers, au Luxembourg et à l'étranger. Ladite unanimité des voix est également requise dans le cas où des engagements dépassant le montant de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) sont pris par la Société.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Pour toutes décisions relatives aux achats et/ou ventes de biens immobiliers le conseil d'administration est valablement constitué avec la présence de tous les administrateurs et délibère à l'unanimité des voix.

**Art. 10.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion. Toute procuration y restera jointe.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux membres du conseil d'administration

**Art. 11.** L'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tout pouvoir qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale des actionnaires reste de la compétence de l'administrateur unique ou du conseil d'administration.

**Art. 12.** L'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société dans le cadre de la gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, mandataires, représentants, employés ou autres personnes qui peuvent être ou non actionnaires, ou déléguer des pouvoirs spéciaux ou accorder des procurations, ou confier des fonctions déterminées de façon permanente ou temporaire à des personnes ou agents choisis par lui.

La nomination d'un administrateur en tant que délégué à la gestion journalière nécessite l'autorisation préalable de l'actionnaire unique ou de l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 13.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature de l'administrateur unique ou par la signature conjointe de trois administrateurs de la Société ou par la signature unique de toute autre personne à qui la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion, ou par les signatures conjointes ou unique de toute(s) autre(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par l'administrateur unique ou par le conseil d'administration de la Société et ce dans les limites des pouvoirs qui lui (leur) auront été conférés.

**Art. 14.** La surveillance des opérations de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Les commissaires seront nommés par l'actionnaire unique ou le cas échéant par l'assemblée des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une période n'excédant pas six années, et ils poursuivront leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Ils peuvent être renommés mais peuvent être révoqués à tout moment avec ou sans motif par décision de l'assemblée des actionnaires.

#### **D. Décisions de l'actionnaire unique et assemblée des actionnaires**

**Art. 15.** L'actionnaire unique assume l'intégralité des pouvoirs conférés par la loi à l'assemblée générale des actionnaires. Ses décisions seront consignées dans le procès-verbal de la Société.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs lui conférés par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se tiendra dans la ville de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation à l'assemblée, le quatrième lundi du mois de d'avril de chaque année à 11.30 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** L'associé unique ou le conseil d'administration peut convoquer l'actionnaire unique ou en cas de pluralité les actionnaires à d'autres assemblées générales.

Les assemblées d'actionnaires, incluant l'assemblée générale annuelle, peut être tenue à l'étranger si, dans de l'opinion des administrateurs, qui est définitive, des circonstances de force majeures le justifient.

**Art. 18.** Les actionnaires se réuniront sur convocation du conseil d'administration ou sur celle du ou des commissaires, faite selon les règles prescrites par la loi. La convocation contiendra les points mis à l'ordre du jour de la réunion.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires, déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne actionnaire ou non, comme mandataire.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions qui doivent être remplies en vue de prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Sauf s'il en est autrement disposé par la loi, les résolutions seront prises à la majorité simple des votes, sans regard quant au nombre d'actions représentées.

Les résolutions concernant (i) l'augmentation du capital social à un montant supérieur à ce qui est prévu à l'article 6 ainsi que la (ii) réduction de ladite distribution de dividende et (iii) la nomination d'administrateurs doivent être prises avec une majorité qualifiée des votes représentant soixante-dix pour cent (70%) du capital social.

Les assemblées générales extraordinaires des actionnaires sont valablement constituées seulement si au moins soixante-dix pour cent (70%) du capital social sont présents ou représentés et elles peuvent valablement délibérer uniquement avec l'accord d'au moins 70% du capital présents ou représentés.

Chaque action donne droit à une voix.

Les copies et extraits des procès-verbaux de la réunion devant être produits lors des procédures judiciaires ou autrement seront signés par le président ou par deux autres membres du conseil d'administration.

#### **E. Année sociale - Comptes annuels - Répartition des profits**

**Art. 19.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

L'administrateur unique ou le conseil d'administration préparera les comptes annuels conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise et des pratiques de comptabilité.

**Art. 20.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Sur recommandation de l'administrateur unique ou du conseil d'administration, l'actionnaire unique ou l'assemblée générale des actionnaires décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Ils peuvent décider d'allouer tout ou partie du solde à une réserve ou à une réserve spéciale de provision, de le reporter à l'année fiscale suivante ou de le distribuer aux actionnaires en tant que dividende.

Sans préjudice des conditions fixées par la loi, l'administrateur unique ou le conseil d'administration peut distribuer en avance des paiements sur dividendes. L'administrateur unique ou le conseil détermine le montant et la date du paiement de pareilles avances.

La Société peut racheter ses propres actions dans les conditions fixées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 21.** La Société peut être dissoute par une résolution de l'actionnaire unique ou par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée dans les mêmes conditions de quorum et de majorité que celles nécessaires pour modifier les Statuts, sauf disposition contraire de la loi.

En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, et qui seront nommés par l'associé unique, ou le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera (ont) également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**Art. 22.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Souscription et Paiement*

Les trois mille cent actions de la Société ont été souscrites comme suit:

Sella Bank Luxembourg S.A., prénommée: 330 actions.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par paiement en espèces, de sorte que le montant de trente-trois mille euros (EUR 33.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentaire.

*Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2008.

L'assemblée générale annuelle se tiendra pour la première fois en 2009.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

*Résolutions*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique décide de fixer à trois (3) le nombre des administrateurs et décide en outre:

1. De nommer en tant qu'administrateurs de la Société:

- Madame Marie Anne GOEBEL, avocat, né à Wiltz (Luxembourg) le 16 mai 1964, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle;

- Monsieur Niccolo LUCCHINI, administrateur, né à Montagnola (Italie) le 1<sup>er</sup> août 1942, demeurant professionnellement à CH-6910 Lugano, 7, via Pretorio;

- Monsieur Mirko LA ROCCA, employé privé, né à Rome (Italie) le 16 avril 1971, demeurant professionnellement à L-2249 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

Le mandat d'administrateur ou le cas échéant, des administrateurs se terminera lors de l'assemblée générale annuelle devant être tenue en 2013.

2. De fixer à un (1) le nombre de commissaires aux comptes et de nommer comme commissaire aux comptes:

Madame Francesca DOCCHIO, employée privée, née à Bergamo (Italie) le 29 mai 1971 et demeurant à L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

Le mandat du commissaire aux comptes se termine lors de l'assemblée générale annuelle devant être tenue en 2013.

3. De fixer l'adresse du siège social de la Société à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête de la même personne, en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire.

Signé: M. La Roccha et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 7 avril 2008, LAC/2008/13969. — Reçu cent soixante-cinq euros (EUR 0,5% = 165,-).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008056561/5770/499.

(080062571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

**Alevest, Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 118.855.

L'an deux mil huit, le dix avril.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ALEVEST" SA, avec siège social à 59, rue Grande Duchesse Charlotte, L-9515 Wiltz,

Constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2009 du 26 octobre 2006,

Inscrite au Registre de Commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 118855.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures, sous la présidence de Monsieur Benoît DE BIEN, consultant, demeurant à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande Duchesse Charlotte, qui assure également la fonction de scrutateur, qui désigne comme secrétaire Madame Monique GOLDENBERG, employée privée, demeurant à Stockem.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

*Ordre du jour:*

- Transfert du siège social de la société de Wiltz, vers la commune de Marner/Capellen et la modification subséquente de l'article 2 des Statuts
- Introduction de la possibilité d'avoir un administrateur unique et la modification subséquente des articles 7 à 11 des Statuts relatifs à l'administration de la société,
- Révocation du Conseil d'administration et Nomination d'un administrateur unique
- Révocation du commissaire et nomination d'un nouveau commissaire
- Adresse du siège social

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur le point de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première Résolution*

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société de Wiltz, vers la commune de Marner/Capellen et la modification subséquente de l'article 2 (alinéa 1<sup>er</sup>) de la manière suivante:

« **Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Mamer/Capellen»

*Deuxième Résolution*

L'Assemblée décide d'introduire la possibilité d'avoir un conseil d'administration composé d'un administrateur unique. Les articles 7 à 11 des statuts relatifs à l'administration sont ainsi modifiés:

« **Art. 7.** La société est administrée par un conseil d'administration.

Si la société ne comporte qu'un associé unique le conseil d'administration peut être composé par un seul administrateur. Dès que l'assemblée générale constate l'existence de plus d'un associé il y aura lieu de nommer un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour le compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autres causes, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

**Art. 8.** L'administrateur unique exerce les fonctions dévolues au conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Pour le calcul du quorum sont réputés présents les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue. Pareille réunion est réputée se dérouler au siège de la société.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télécopie, télégramme ou tout autre moyen de télécommunication informatique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision du conseil est prise à la majorité simple des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les administrateurs ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration ou à assister l'administrateur unique à la gestion de la société sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exception des divulgations exigées ou admises par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

**Art. 9.** Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration sont signés par le président de la réunion et par un autre administrateur ou par l'administrateur unique. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

**Art. 10.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Ils sont autorisés à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, sont de la compétence du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique.

**Art. 11.** Le conseil ou l'administrateur unique peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs spéciaux, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaire de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

**Art. 12.** Si la société comporte un conseil d'administration composé de plusieurs administrateurs la société sera engagée en toutes circonstances soit par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière a été déléguée soit par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Si la société fonctionne au moyen d'un administrateur unique ce dernier engage valablement la société en toute circonstance par sa seule signature.»

#### *Troisième Résolution*

L'Assemblée générale décide de révoquer le Conseil d'administration.

La société sera administrée par un administrateur unique.

Est appelée aux fonctions d'administrateur unique:

La Société SEREN Sàrl

Avec siège social situé à L-8308 Capellen, 75, parc d'activités

Inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 110588

Le mandat de l'administrateur unique prendra fin à l'Assemblée Générale de l'an 2013.

La société est engagée par la signature isolée de son administrateur unique.

#### *Quatrième Résolution*

L'assemblée décide de révoquer le commissaire actuel, à savoir la société FIDOMES Sàrl dont le siège social est à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte, et nomme en ses lieu et place au fonction de commissaire, la société DUNE EXPERTISES Sàrl dont le siège social est à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, inscrite au registre de commerce sous le numéro B110.593.

#### *Cinquième Résolution*

L'assemblée décide de fixer le siège social de la société à L-8308 Capellen, 75, Parc d'activités. Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à.

#### *Frais*

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 1.100.-€

Dont acte, fait et passé à Marner/Capellen, date qu'en tête des présentes.

Signé: B. de Bien, M. Goldenberg, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 11 avril 2008 - WIL/2008/350. - Reçu douze euros (= 12 €.-).

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 24 avril 2008.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2008057778/2724/128.

(080064088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

---

**Orion IPDL 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 129.968.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 14 avril 2008*

L'assemblée a pris les résolutions suivantes:

- L'assemblée décide de fixer le nombre de gérants de 4 à 5.
- L'assemblée décide de nommer au poste de gérant A, la personne suivante:  
\* Mrs Anne Hennessy, demeurant 132 St Columbanus Road, Milltown, Dublin 14.

Le gérant A a été élu pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2008.

*Pour Orion IPDL 3 S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008061086/1005/21.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ01849. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

---

**Tamper Technology S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 58.750.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire le 16 avril 2007 tenue extraordinairement le 7 janvier 2008*

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs Mme Luisella MORESCHI, Mme Patricia JUPILLE, Mme Frédérique VIGNERON ainsi que celui du commissaire aux comptes Gordale Marketing Limited jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2013.

Le siège social du commissaire aux comptes Gordale Marketing Limited a été transféré au 77, Strovolou, Strovolos Center Office 204, 2018 STROVOLOS à Chypre.

Luxembourg, le 19 mars 2007.

*Pour TAMPER TECHNOLOGY S.A.*

Signature

Référence de publication: 2008061295/744/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP01028. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

---

**Tulip Invest Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 85.624.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juin 2007 tenue extraordinairement le 4 octobre 2007*

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats de l'administrateur et de l'administrateur Délégué Mme Luisella MORESCHI et des administrateurs Mme Patricia JUPILLE et Mme Frédérique VIGNERON ainsi que celui du commissaire aux comptes Gordale Marketing Limited jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2013.

Le siège social du commissaire aux comptes Gordale Marketing Limited a été transféré au 77, Strovolou, Strovolos Center Office 204, 2018 STROVOLOS à Chypre.

Luxembourg, le 19 mars 2008.  
Pour TULIP INVEST HOLDING S.A.  
Signature

Référence de publication: 2008061294/744/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP01033. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080068737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

**Sodipa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 53.551.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mai 2007 tenue extraordinairement le 31 juillet 2007

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs Mme Luisella MORESCHI, Mme Patricia JUPILLE, Mme Frédérique VIGNERON ainsi que celui du commissaire aux comptes Gordale Marketing Limited jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2013.

Le siège social du commissaire aux comptes Gordale Marketing Limited a été transféré au 77, Strovolou, Strovolos Center Office 204, 2018 STROVOLOS à Chypre.

Luxembourg, le 19 mars 2008.

Pour SODIPA S.A.

Signature

Référence de publication: 2008061296/744/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP01022. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080068722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

**S.C.I. Lora, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-1719 Luxembourg, 17, rue des Hauts-Fourneaux.

R.C.S. Luxembourg E 3.185.

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 1<sup>er</sup> mars 2008 a décidé de transférer le siège social de la société du 17, rue des Hauts-Fourneaux à L-1719 Luxembourg (Commune de Luxembourg) au 207, rue de Beggen à L-1221 Luxembourg (Commune de Luxembourg).

Pour extrait conforme

M. Vincenzo LOGRILLO

L'administrateur délégué

Référence de publication: 2008061495/517/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2008, réf. LSO-CQ00017. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080068770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

**MOOR PARK MB 8 Münster-Handorf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 125.364.

Le bilan au 30 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008061498/280/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP10105. - Reçu 34,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080068443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.